

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

**ARRÊTÉ N° 2026-171
FÊTE NATIONALE
RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
SUR LA ROUTE DU STADE ET LA RUE JULES VERNE**

Le Maire de la commune de Vétraz-Monthoux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 et 2213-1,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 411 et suivants,

VU la demande du Maire d'Annemasse concernant le feu d'artifice de 13 juillet 2026,

CONSIDÉRANT l'organisation du spectacle pyrotechnique situé sur le stade Jeantet à Vétraz-Monthoux route du stade,

CONSIDÉRANT que la sécurité des usagers impose de réglementer la circulation publique sur la rue Jules Verne et la route du stade,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire d'assurer la sécurité et la tranquillité publiques,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 :

Le lundi 13 juillet 2026 et le mardi 14 juillet 2026 en cas de report, entre 19h00 et 00h00, la circulation et le stationnement seront interdits sur le côté droit de la chaussée rue Jules Verne ainsi que sur les deux côtés de la route du stade.

L'accès des riverains et des services de secours devra être assuré en permanence.

ARTICLE 2 :

Tout véhicule en infraction, conformément à l'arrêté, sera verbalisé et mis en fourrière.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Vétraz-Monthoux, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 Place de Verdun BP 1135 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, ou saisi informatiquement par l'application www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 :

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Principal de Police d'Annemasse,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne,
- Mairie d'ANNEMASSE - service événementiel
- Services techniques de Vétraz-Monthoux
- Police Municipale,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Vétraz-Monthoux, le 23 juin 2026

Le Maire,
Patrick ANTOINE



A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a blue circular official stamp of the Municipality of Vétraz-Monthoux. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE VETRAZ-MONTHOUX' and '74100'.

Monsieur le Maire certifie le caractère
Exécutoire du présent arrêté le 01/07/2026
Publié le 01/07/2026



A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a blue circular official stamp of the Municipality of Vétraz-Monthoux. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE VETRAZ-MONTHOUX' and '74100'.